

03 déc 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 décembre 2004](#)

Dispenses de service

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé la circulaire relative à l'octroi d'un demi-jour de dispense de service le 24 décembre 2004 et aux dispenses de service accordées en 2005.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé la circulaire relative à l'octroi d'un demi-jour de dispense de service le 24 décembre 2004 et aux dispenses de service accordées en 2005.

Comme il s'y était engagé, le Ministre enverra prochainement une circulaire à tous les services, afin d'octroyer aux agents un demi-jour de dispense de service le 24 décembre 2004. Par ailleurs, en 2005, les jours fériés suivants notamment tombent un mardi ou un jeudi, à savoir, entre autres : 5 mai (Ascension), 21 juillet (fête nationale) et 1er novembre (Toussaint). Pour éviter, dans certains services, des règlements spécifiques qui pourraient jeter la confusion dans les services et la population, Christian Dupont propose d'octroyer une dispense de service à tous les membres du personnel - le vendredi 6 mai, - le vendredi 22 juillet - et le lundi 31 octobre. De ce fait, on garantit un règlement et un traitement identiques à tous les membres du personnel. En rendant cette mesure publique à temps, il est clair pour chacun que les services, administrations et organismes en question ne pourront être contactés ces jours-là.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe